

(1)

(N° 202.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 MAI 1896.

Projet de loi contenant le Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics pour l'exercice 1896 (1).

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

Bruxelles, le 15 mai 1896.

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser, avec prière de bien vouloir en donner connaissance à la Législature, divers amendements au projet de Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics pour l'exercice 1896.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

(1) Budget, n° 295, VII (session de 1894-1895).
Rapport, n° 59.
Amendements, n° 16 et 86.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

D'après le document parlementaire n° 16 du 21 novembre 1895, le projet de Budget amendé du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics pour l'exercice 1896 s'élève à la somme de fr. 21,140,464 »

Par suite des amendements qui y sont proposés aujourd'hui et de ceux qui font l'objet du document parlementaire n° 86, du 30 janvier 1896, ce projet de Budget est porté à 21,824,223 70

Soit une augmentation de fr. 683,759 70
qui se décompose ainsi qu'il suit :

Service ordinaire	76,000 »
Dépenses exceptionnelles	607,759 70
TOTAL ÉGAL fr.	683,759 70

Le Budget, dans son ensemble, fait ressortir les dépenses du service ordinaire à une somme de fr. 19,986,464 »
et les dépenses exceptionnelles à une somme de 1,837,759 70

TOTAL fr. 21,824,223 70

Le projet de loi modifié comme il est dit ci-dessus est reproduit en annexe et les amendements nouveaux sont justifiés dans les notes ci-après :

PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.

CHAPITRE III.

AGRICULTURE.

ART. 9. — En vue de prévenir l'introduction d'animaux tuberculeux, il a été décidé de procéder au marquage de tout le bétail bovin qui se trouve dans le pays.

Il y a donc lieu de compléter le libellé de l'article 9 par les mots : *dépenses résultant du marquage du bétail, achat de marques et d'instruments de marquage, frais de route et indemnités des agents marqueurs, etc.*

CHAPITRE IV.

EAUX ET FORÊTS.

ART. 24. — *Conseil supérieur des forêts. Frais divers. Stations météorologiques forestières. Encouragements à des sociétés forestières.*

Conformément à l'amendement présenté par MM. Visart et consorts et voté en séance du 26 avril 1893, il y a lieu de compléter le libellé de cet article par les mots : *Encouragements à des sociétés forestières.*

CHAPITRE VI.

SERVICE DE SANTÉ

ART. 29. — *Inspection du service de santé et d'hygiène, etc. Mesures de propagande contre l'alcoolisme, subsides, dépenses diverses.*

Crédit demandé au Budget amendé.	fr.	340,000	»
— par le présent amendement		380,000	»
AUGMENTATION	fr.	70,000	»

Une augmentation de 20,000 francs est destinée à donner de l'extension au service de surveillance de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires.

L'édiction récente de nouvelles dispositions réglementaires en exécution de la loi du 4 août 1890, l'importance des fraudes qui sévissent dans le commerce de certaines denrées et l'urgence des mesures à prendre pour enrayer ces fraudes, rendent cette extension absolument nécessaire.

L'excellence des résultats déjà obtenus par le fonctionnement dudit service justifie son développement.

Il y a lieu de confirmer dans leurs fonctions certains agents inspecteurs actuellement désignés à titre provisoire, de les admettre à consacrer à l'accomplissement de leur mission une portion plus grande ou la totalité de leur temps, et de leur adjoindre, pour les aider spécialement dans la surveillance du commerce du beurre et de la margarine, un certain nombre de délégués nouveaux résidant dans les régions où les abus semblent être les plus fréquents.

L'extension ainsi donnée au service d'inspection entraînera une augmentation correspondante du nombre d'échantillons soumis à l'analyse; et c'est pour faire face à la majoration de dépenses résultant du développement des deux services, que le Gouvernement propose la nouvelle augmentation de 20,000 francs.

D'autre part, le Gouvernement a sollicité à l'article 29 du projet de Budget de l'exercice 1897 une augmentation de 30,000 francs en vue d'organiser une active propagande contre l'alcoolisme dans les écoles, par

les associations, les conférences et les publications ayant pour but de favoriser les habitudes de tempérance, ainsi que par l'institution de comités qui seraient chargés notamment de constater l'effet des mesures déjà prises et de préparer l'adoption de mesures nouvelles.

Il est utile que pareille augmentation soit également inscrite au Budget de l'exercice 1896.

CHAPITRE VIII.

PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.

ART. 46. — *Ports, côtes, dunes, phares et fanaux. Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, etc., et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux, etc.*

Crédit demandé au Budget primitif	fr.	725,000	»
— amendé.		722,000	»
DIMINUTION.	fr.	3,000	»

Cette somme, transférée à l'article 51, représente les traitements et les indemnités de vivres de deux matelots à attacher définitivement au service de l'hydrographie.

ART. 51. — *Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen.*

Crédit demandé par le Budget amendé	fr.	1,220,450	»
Crédit définitif à solliciter		1,223,450	»
AUGMENTATION	fr.	3,000	»

Cette augmentation est destinée à pourvoir au paiement des traitements et des indemnités de vivres de deux matelots à attacher définitivement au service de l'hydrographie. Ces agents sont payés actuellement en qualité de lamaneur sur le crédit porté à l'article 46, lequel est diminué à due concurrence.

ART. 52. — *Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des ponts et chaussées. Frais de route et de séjour des membres des jurys. Impressions. Dépenses diverses.*

Le libellé de cet article a été complété de manière à ^{*}pouvoir y imputer les frais de route et de séjour des membres des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des ponts et chaussées, ainsi que les frais d'impression et, en général, les dépenses, de quelque nature qu'elles soient, se rapportant à ces examens.

CHAPITRE IX.

BEAUX-ARTS.

ART. 64. — *Musées royaux de peinture et de sculpture; musée moderne; personnel et frais de surveillance. Musée Wiertz : traitement du conservateur et frais de surveillance.*

Crédit demandé au Budget primitif.	fr.	49,200	»
— — amendé.		51,200	»
AUGMENTATION.	fr.	2,000	»

Cette somme permettra d'accorder une amélioration de position à plusieurs agents dont le traitement n'a pas varié depuis nombre d'années.

ART. 65. — *Musées royaux de peinture et de sculpture; musée moderne : matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus. — Musée Wiertz : matériel; frais divers et imprévus.*

Crédit demandé au Budget primitif	fr.	89,510	»
— — amendé		93,510	»
AUGMENTATION.	fr.	4,000	»

Depuis quelques années, l'accroissement des collections et l'augmentation du nombre des salles affectées au placement des œuvres ont entraîné de nouvelles dépenses du chef de l'entretien des galeries, du mobilier et du chauffage.

L'allocation antérieure est insuffisante pour assurer le paiement des dépenses reconnues indispensables à la marche régulière des nombreux services des musées.

ART. 66. — *Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie : personnel.*

Crédit demandé au Budget primitif.	fr.	47,050	»
— — amendé.		48,250	»
AUGMENTATION.	fr.	1,200	»

La somme pétitionnée doit servir à régulariser la position d'un agent payé actuellement sur les fonds affectés au matériel des musées royaux des arts décoratifs.

Cette augmentation est compensée par une réduction de même import opérée sur l'allocation de l'article 67.

ART. 67. — *Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie : matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la Commission de surveillance. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses.*

Crédit demandé au Budget primitif	fr.	84,200	»
— — amendé		83,000	»
DIMINUTION.	fr.	1,200	»

Cette somme est transférée à l'article 66, qui aura à supporter le traitement d'un agent dont la position doit être régularisée.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XII.

SERVICES DIVERS.

ART. 84. — *Frais de construction de baraquements aux frontières, en vue des opérations de tuberculination.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Le crédit de l'article 9 du Budget a été augmenté de 500,000 francs en 1895, afin de permettre au Gouvernement de prendre les mesures nécessaires en vue de combattre la tuberculose bovine et d'augmenter le taux des indemnités accordées aux propriétaires de bêtes rebutées comme atteintes de cette affection.

L'arrêté royal du 30 octobre 1895 a réglementé cet objet et il laisse entre autres au Ministre, par son article 6, le soin de soumettre, dans la mesure qu'il jugera utile, les bêtes bovines provenant de l'étranger à l'épreuve de la tuberculine lors de leur entrée dans le pays.

A cet effet, il a été décidé d'établir à certains bureaux-frontière des locaux de quarantaine. Plusieurs de ces bureaux en sont déjà pourvus, mais pareilles installations n'ont pu être terminées partout en 1895, faute de temps.

Le coût de ces baraquements pourrait être imputé sur l'article 9; mais le crédit inscrit à cet article serait dès lors insuffisant et il paraît plus rationnel de comprendre parmi les dépenses exceptionnelles le supplément de crédit de 200,000 francs.

ART. 86. — *Agrandissement de l'hôtel du Gouvernement provincial à Gand.*

Crédit demandé au Budget primitif.	fr.	125,000	»
— — amendé.		185,000	»
AUGMENTATION	fr.	60,000	»

Au projet de Budget ordinaire de 1896, dépenses exceptionnelles, figure un crédit de 125,000 francs, pour l'agrandissement de l'hôtel du Gouvernement provincial à Gand.

Ce crédit est destiné à couvrir une partie des frais de reconstruction et de transformation des locaux à affecter aux réunions du Conseil provincial et à l'habitation de M. le Gouverneur.

Depuis le dépôt de cette proposition budgétaire, il a été reconnu nécessaire de reconstruire immédiatement, au lieu de transformer et d'aménager plus tard, comme on avait cru pouvoir le faire d'abord, les bureaux du Gouvernement provincial.

Cette reconstruction doit avoir lieu cette année afin de pouvoir utiliser provisoirement, pour l'installation des bureaux, les nouvelles constructions déjà faites à l'usage de M. le Gouverneur et dont celui-ci ne prendra possession que l'hiver prochain.

D'après les prévisions, les travaux de reconstruction ne coûteront pas plus que les travaux d'aménagement, évalués à 140,000 francs.

Pour faire face à cette dépense, si on déduit le subside provincial, il reste une insuffisance de 53,000 francs environ.

Il convient d'ajouter que des modifications seront apportées au projet primitif de reconstruction de l'hôtel provincial; ces modifications sont à l'étude et entraîneront à une augmentation de dépenses qu'il n'est pas encore possible d'évaluer en ce moment. C'est pour y pourvoir notamment que l'on porte en chiffres ronds le total des subsides demandés au chiffre de 188,000 francs.

ART. 87. — Acquisition de constructions environnant l'ancien château des comtes de Flandre à Gand; restauration du monument.

Crédit demandé au Budget primitif.	fr.	50,000	»
— amendé.		68,000	»
AUGMENTATION	fr.	58,000	»

A l'article 91 du Budget ordinaire de 1895, section II, dépenses exceptionnelles, figure une somme de fr. 44,212 16 pour frais d'acquisition des constructions environnant l'ancien château des comtes de Flandre et de restauration du monument.

La somme précitée, à part fr. 5,942 50 destinés à payer des travaux de restauration, devait être consacrée à acquitter le prix d'achat d'un important immeuble. Les négociations n'ayant pas abouti dans les délais prévus, cette acquisition est ajournée à 1896. On prévoit de ce chef une dépense de 50,000 francs au minimum.

Cette circonstance oblige de reporter à l'exercice 1896 les 58,000 francs qui restent disponibles sur le crédit de 1895; le crédit total se trouve ainsi porté à 68,000 francs.

ART. 88. — *Transfert de la Cour des Comptes dans l'ancien hôtel du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, place Royale.*

Crédit demandé : 92,000 francs.

En 1892 et 1894, des crédits de 50,000 francs et de 100,000 francs ont été alloués par le Budget extraordinaire pour couvrir les frais d'exécution des travaux d'appropriation proprement dits de l'hôtel situé place Royale, 13, en vue du transfert de la Cour des Comptes.

La dépense faite de ce chef s'est élevée à fr. 173,205 72, présentant ainsi une insuffisance de fr. 23,205 72 sur les ressources votées.

Indépendamment de ces travaux, il y a lieu de pourvoir aux dépenses suivantes :

Installation de l'éclairage électrique.	fr.	15,000	»
Établissement de sonneries, porte-voix, etc.		6,000	»
Ameublement des locaux		45,825	»
Imprévus		2,000	»
TOTAL.	fr.	68,825	»

D'après cet exposé, un dernier crédit de 92,000 francs sera indispensable pour que l'hôtel susdit puisse recevoir sa nouvelle destination.

C'est par application de la récente réforme budgétaire que ce crédit figure au Budget ordinaire.

ART. 90. — *Agrandissement de l'hôtel du Gouvernement provincial à Hasselt et construction d'un laboratoire de l'État.*

Crédit demandé : fr. 71,582 08.

A l'article 90 du Budget ordinaire de 1895, section des dépenses exceptionnelles, figure une somme de fr. 95,892 54 pour travaux d'agrandissement de l'hôtel du Gouvernement provincial à Hasselt et de construction d'un laboratoire de l'État.

Le Gouvernement a renoncé à la construction du laboratoire, mais il y a lieu de reporter au Budget de l'exercice 1896 une somme de fr. 71,582 08 comprenant, d'une part, la dépense à résulter des travaux qui n'ont pu être effectués pendant l'année 1895, et, d'autre part, les honoraires de l'architecte qui avait été chargé de dresser le projet pour l'installation du laboratoire de l'État.

ART. 92. — *Conservatoire royal de musique de Gand. — Agrandissement des locaux. — Construction d'une salle de concerts.*

Crédit demandé au Budget primitif.	fr.	60,000	»
— — — amendé.		100,000	»
AUGMENTATION.	fr.	40,000	»

En vue du prompt achèvement des travaux d'agrandissement et de transformation des locaux affectés aux services du Conservatoire royal de musique de Gand, il est nécessaire de porter de 60,000 à 100,000 francs le crédit sollicité pour cet objet.

ART. 95. — Installations maritimes de Bruxelles. — Frais d'étude.

Crédit demandé : 8,000 francs.

Les fonds dont dispose la Commission provinciale des installations maritimes de Bruxelles sont sur le point d'être épuisés. En vue des nouvelles études ordonnées, il y a lieu de solliciter un crédit de 8,000 francs pour couvrir les dépenses afférentes au bureau technique, à la confection de plans et aux impressions diverses relatives aux études. Le crédit sollicité permettra de liquider les frais du bureau technique pendant une période de quatre mois environ.

ART. 97. — Canal de Louvain à la Dyle. — Frais d'étude.

Crédit demandé : Fr. 14,969 37.

A l'article 93 du Budget ordinaire de 1895, deuxième section, dépenses exceptionnelles, figure un crédit de 20,000 francs pour frais d'étude des améliorations à apporter au canal de Louvain à la Dyle.

Les dépenses faites à charge de ce crédit ne s'élèvent actuellement qu'à fr. 5,030 63, mais la commission instituée par le Gouvernement n'a pas terminé ses travaux.

En vue de permettre la continuation des études, il y a lieu de reporter au Budget de 1896 le reliquat du crédit de 1895, soit fr. 14,969 37.

ART. 99. — Escaut.

Crédit demandé : 75,000 francs.

Le service spécial de l'Escaut maritime vient de signaler que les portes d'ebbe de l'écluse maritime du Kattendyck, à Anvers, sont en fort mauvais état et que le remplacement de ces portes s'impose à bref délai. Le crédit sollicité permettra de faire face à la dépense de construction et de mise en place des portes nouvelles ; il permettra, en outre, de couvrir les frais de la mise sur chantier des portes existantes et les frais de réparations qui devront y être apportées en vue de leur utilisation ultérieure.

PROJET DE LOI AMENDÉ.

LEOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Agriculture et des Travaux publics et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics, pour l'exercice 1896, est fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de *dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-six mille quatre cent soixante-quatre francs*. fr. 19,986,464 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de *un million huit cent trente-sept mille sept cent cinquante-neuf francs, septante centimes* fr. 1,837,759 70

Soit ensemble à la somme de *vingt et un millions huit cent vingt-quatre mille deux cent vingt-trois francs, septante centimes*. fr. 21,824,223 70
conformément au tableau ci-annexé.

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1896.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.				
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
<i>Personnel.</i>				
1	Traitement du Ministre.	21,000 .	635,500 .	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine.	492,000 .		
<i>Matériel.</i>				
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses	75,000 .		
<i>Frais de déplacement.</i>				
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	19,500 .	27,550 .	
<i>Honoraires des avocats</i>				
5	Honoraires des avocats du Département	50,000 .		
CHAPITRE II.				
PENSIONS ET SECOURS.				
6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	15,550 .	27,550 .	
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés	12,000 .		
CHAPITRE III.				
AGRICULTURE.				
8	Inspection de l'agriculture et agronomes de l'État : traitements, salaires, indemnités et frais de route. Frais des champs d'expériences et de démonstrations; frais d'études	155,000 .	1,000,000 .	
9	Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité; indemnités pour cause de tuberculose bovine et porcine. Frais divers de tuberculination; dépenses résultant du marquage du bétail, achat de marques et d'instruments de marquage, frais de route et indemnités des agents marqueurs, etc.; indemnités pour bêtes bovines et porcines mortes ou impropres à la consommation pour cause de charbon; frais à résulter du paiement de ces indemnités; subsides aux fonds provinciaux d'agriculture, aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre la mortalité du bétail; dépenses diverses	1,000,000 .		
10	Inspection vétérinaire : traitements, indemnités, frais de route et de tournée; médecins vétérinaires agréés, indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires	148,000 .		
A REPORTER. fr.		1,281,000 .	662,650 .	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULT. ET DES TRAV. PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS. par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT.fr.	1,281,000 .	662,650 .
11	Inspection vétérinaire : matériel, frais de bureau, bulletin mensuel, impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques.	15,000 .	
12	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces et encouragements. Subsidés aux sociétés et aux syndicats d'élevage. Frais divers	540,000 .	
13	Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire. — Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, subsidés. Location d'un matériel de concours	100,000 .	
14	Concours, expositions ou congrès agricoles; subsidés; encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles. Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du <i>Bulletin de l'Agriculture</i> ; frais résultant de la collation des décorations agricoles, missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture. Encouragements aux sociétés coopératives de crédit agricole	55,000 .	2,603,725 .
	<i>Enseignement vétérinaire.</i>		
15	Personnel de l'École de médecine vétérinaire de l'État; traitements de disponibilité	105,825 .	
16	Matériel de l'École de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études	55,000 .	
	<i>Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire</i>		
17	Personnel de l'Institut agricole de l'État et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.	168,900 .	
18	Matériel de l'Institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; améliorations, frais d'exploitation; frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys	71,600 .	
19	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'État ou soumis à l'inspection	10,000 .	
20	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire, moyen et primaire; subsidés. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Concours entre les élèves des différentes écoles d'agriculture et d'horticulture	220,000 .	
	<i>Jardin botanique de l'État.</i>		
21	Jardin botanique de l'État. Traitements du personnel	58,200 .	
22	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture	55,200 .	
	CHAPITRE IV.		
	Eaux et forêts.		
23	Traitements du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; dépenses diverses.	519,065 .	
24	Conseil supérieur des forêts. Frais divers. Stations météorologiques forestières. Encouragements à des sociétés forestières	4,000 .	
25	Forêts domaniales — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État (y compris 10,000 francs en charge temporaire).	111,000 .	662,065 .
26	Terrains incultes; défrichement; reboisement; subsidés aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses	15,000 .	
27	Pisciculture; reppeuplement des cours d'eau; dépenses diverses	15,000 .	
	A REPORTER.fr.	.	5,928,440 .

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULT. ET DES TRAV. PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	3,928,440 •
	CHAPITRE V. LABORATOIRES D'ANALYSES.		
28	Station agronomique : traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel — Laboratoires d'analyses de l'État : traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel et frais d'analyse à prix réduit de matières fertilisantes et de produits agricoles — Commission de haute surveillance. — Subsidés aux laboratoires provinciaux, communaux et privés. — Frais d'analyse de denrées et substances alimentaires. . . .	94,000 •	94,000 •
	CHAPITRE VI. SERVICE DE SANTÉ.		
29	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments; personnel desdites inspections; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. Frais des commissions médicales provinciales (1). Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales; subsidés, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Mesures de propagande contre l'alcoolisme; subsidés; dépenses diverses . . .	380,000 •	418,500 •
30	Académie royale de médecine.	55,500 •	
31	Prix quinquennal des sciences médicales pour la période de 1891 à 1895, institué par arrêté royal du 25 novembre 1859	5,000 •	
	CHAPITRE VII. VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
32	Encouragements divers pour l'extension et l'amélioration de la voirie vicinale et l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique	5,000,000 •	3,082,000 •
33	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection; travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel, pour le service particulier de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers	70,000 •	
34	Frais de route et de séjour de l'inspection.	10,000 •	
35	Frais de bureau et matériel de l'inspection	2,000 •	
	CHAPITRE VIII. PONTS ET CHAUSSEES. — BATIMENTS CIVILS.		
	SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.		
36	Entretien des routes, des plantations et des parcs publics; frais d'expertise. Établissement de voies cyclables. Amélioration et redressement de routes; subsidés	3,870,000 •	7,522,940 •
37	Travaux de plantations nouvelles; frais d'expertise	50,000 •	
	A REPORTER. fr.	3,920,000 •	

(1) Le Gouvernement propose la suppression du libellé suivant :

Frais des commissions pour la revision de la législation sur l'art de guérir et pour les enquêtes concernant la sérothérapie et l'alcoolisme.

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULT. ET DES TRAV. PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	3,920,000 •	7,522,940 •
	SECTION 2. — Bâtiments civils.		
38	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien de squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du Palais de Justice de Bruxelles	825,000 •	
39	Entretien et réparation des prisons. — Fournitures et travaux	75,000 •	
40	Entretien et réparation des écoles de bienfaisance de l'État	28,000 •	
	SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage, des pontiers et des lignes télégraphiques des voies navigables.		
41	Entretien ordinaire et extraordinaire, travaux d'amélioration et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	2,500,000 •	
	<i>Plantations.</i>		
42	Plantations nouvelles	15,500 •	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>		
45	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	40,000 •	
	<i>Service des irrigations de la Campine.</i>		
44	Personnel : Traitements, salaires et indemnités; frais de bureau et de déplacements; remplacements provisoires; frais d'opérations graphiques; frais télégraphiques; transports de dépêches; réparation d'instruments; menues dépenses.	18,440 •	
45	Travaux relatifs aux irrigations de la Campine	1,100 •	10,572,355 •
	SECTION 4. — Ports, côtes, dunes, phares et fanaux.		
46	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, travaux d'amélioration et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux; boisement des dunes domaniales.	732,000 •	
	SECTION 5. — Commission des Annales des travaux publics.		
47	Frais de route et séjour	500 •	
48	Publication du recueil. Rémunération d'auteurs; frais de traductions; de bureau et de matériel	10,900 •	
	SECTION 6. — Frais d'études et d'adjudications.		
49	Études de projets; frais de levés de plans; achat d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier	36,000 •	
	SECTION 7. — Personnel des ponts et chaussées.		
50	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	1,042,615 •	
	A REPORTER. fr.	0,122,855 •	18,095,205 •

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULT. ET DES TRAV. PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION	MONTANT	TOTAL
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DES CRÉDITS par article.	par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	9,122,855 »	18,095,295 »
51	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-caual et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen.	1,223,450 »	
52	Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des ponts et chaussées. Frais de route et de séjour des membres des jurys. Impressions. Dépenses diverses	6,000 »	
	SECTION 8. — Service des bâtiments civils.		
53	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents ainsi que du personnel du Palais de Justice de Bruxelles. — Frais d'habillement des gardiens des monuments et du Palais de Justice.	175,050 »	
54	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage et frais d'adjudication; chauffage et éclairage, frais d'adjudication, menues dépenses du Palais de Justice de Bruxelles	45,000 »	
	CHAPITRE IX.		
	BEAUX-ARTS.		
	Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.		
55	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés. Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses. Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés	275,000 »	
56	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions. Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge.	60,000 »	
	Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.		
57	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers: dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien.	148,705 »	
58	Académies et écoles de dessin: subsides, acquisitions et frais d'entretien de modèles, de médailles et de livres.	230,000 »	
59	Inspection des beaux-arts, des académies et écoles de dessin; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles	21,000 »	
60	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin.	3,000 »	
61	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études	17,000 »	
	A REPORTER . . . fr.	754,705 »	18,095,295 »

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULT. ET DES TRAV. PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr	754,705 *	18,095,295 *
62	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure : pensions des lauréats; frais relatifs à ces concours; ateliers à Rome	45,500 *	
65	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	15,400 *	
	<i>Musées royaux; musée Wiertz.</i>		
64	Musées royaux de peinture et de sculpture; musée moderne : personnel et frais de surveillance. — Musée Wiertz : traitement du conservateur et frais de surveillance. . . .	51,200 *	
65	Musées royaux de peinture et de sculpture; musée moderne : matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus. — Musée Wiertz : matériel; frais divers et imprévus.	93,310 *	
66	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie : personnel.	48,250 *	
67	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie : matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la Commission de surveillance. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses	83,000 *	
	<i>Monuments publics.</i>		
68	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	80,000 *	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>		
69	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	86,000 *	1,850,119 *
70	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments	100,000 *	
71	Commission royale des monuments : personnel.	13,950 *	
72	Commission royale des monuments : jetons de présence des membres; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication.	20,200 *	
73	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la Commission royale des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette Commission	3,000 *	
74	Bulletin des Commissions d'art et d'archéologie : rédaction, publication; dépenses diverses.	2,500 *	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>		
75	Conservatoire royal de musique de Bruxelles : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	164,820 *	
76	Conservatoire royal de musique de Liège : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	70,758 *	
77	Conservatoire royal de musique de Gand : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	54,526 *	
	A REPORTER. . . . fr.	1,061,119 *	19,045,414 *

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULT. ET DES TRAV. PUBLICS (SUITE).

Articles.	DESIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	1,664,119 »	19,945,414 »
78	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses	175,000 »	
79	Inspection des écoles de musique. — Conseil de perfectionnement des études musicales.	11,000 »	
CHAPITRE X.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
80	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	24,950 »	24,950 »
CHAPITRE XI.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
81	Dépenses imprévues non libellées au Budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'art. 7.	15,000 »	16,100 »
82	Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Beaufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions.	1,100 »	
DEUXIÈME SECTION. —			
DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XII.			
SERVICES DIVERS.			
Agriculture.			
83	Recensement agricole	250,000 »	
84	Frais de construction de baraquements aux frontières, en vue des opérations de tuberculination	200,000 »	
Ponts et Chaussées. — Bâtiments civils.			
85	Appropriation, pour un Palais du Peuple, des halles latérales de gauche du Palais du Cinquantenaire	40,000 »	
	A REPORTER. fr.	490,000 »	19,986,464 »

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULT. ET DES TRAV. PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	400,000 .	19,986,464 .
86	Agrandissement de l'hôtel du Gouvernement provincial à Gand	185,000 .	
87	Acquisition de constructions environnant l'ancien château des comtes de Flandre à Gand; restauration du monument	68,000 .	
88	Transfert de la Cour des comptes dans l'ancien hôtel du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, place Royale.	92,000 .	
89	Annuités à payer à la ville de Bruxelles pour liquider le subside pour le redressement de la Montagne de la Cour, la création d'un square entre le Palais de Justice et le boulevard de Waterloo, et pour les terrains du Parc du Cinquantenaire. — Solde du subside alloué à la Société anonyme du Quartier-Léopold II.	195,000 .	
90	Agrandissement de l'hôtel du Gouvernement provincial à Hasselt et construction d'un laboratoire de l'État.	71,382 08	
91	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Agrandissement des locaux et dégagements pour le cas d'incendie	100,000 .	
92	Conservatoire royal de musique de Gand. — Agrandissement des locaux. — Construction d'une salle de concerts	100,000 .	
93	Transformation des locaux du Sénat	3,408 25	1,837,759 70
94	Palais des princes-évêques de Liège. — Travaux de restauration et d'appropriation	5,000 .	
95	Installations maritimes de Bruxelles. — Frais d'étude	8,000 .	
96	Sambre canalisée et canaux de Liège à Anvers; travaux d'amélioration	185,000 .	
97	Canal de Louvain à la Dyle — Frais d'étude	14,969 37	
98	Yser. Travaux extraordinaires de recusement et d'approfondissement	70,000 .	
99	Escaut	75,000 .	
100	Service de l'Hydrographie. Acquisition d'une nouvelle embarcation à vapeur	25,000 .	
	Beaux-Arts.		
101	Ruines de l'abbaye de Villers	50,000 .	
102	Exposition triennale des beaux-arts	100,000 .	
TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC. . . . fr.			21,824,223 70